



STAGES PRESENTIELS : CERTAINS RESPONSABLES FONT DE LA RESISTANCE !

Lors des stages présentiels du mois de novembre, certains chefs de bureaux avaient conditionné les absences des demi-journées de lundi matin et vendredi après-midi au dépôt de congés annuels, RTT et autres récupérations.

La note de l'ENFIP était pourtant claire, **10 jours c'est 10 jours**. Toute équivoque était impossible puisqu'il était même prévu un dispositif dérogatoire à la présence en stage qui octroyait 10 jours d'autorisation d'absence. Suite à nos remarques, certains responsables ont reconnu assez rapidement leur mauvaise lecture des textes et il y a eu régularisation dans Agora. Mais d'autres persistaient...

La CGT Finances publiques est intervenue auprès du bureau RH1A demandant une expression écrite qui précise à chacun le cadre à respecter ; les stages d'1 ou 2 semaines correspondent respectivement à 5 et 10 jours d'AA, sans possibilité pour le supérieur hiérarchique, quel qu'il soit, de revoir à la baisse ce volume.

Le fond de la revendication de la CGT Finances publiques a été entièrement reconnu par RH et l'ENFIP. Mais le choix retenu par RH 1A pour communiquer a été celui d'un contact téléphonique avec les hiérarchies des bureaux identifiés. Nous avons souligné, alors, le risque du manque d'exhaustivité du recensement d'une part et l'absence de nouveau support à la disposition des agents dont les droits étaient bafoués. La suite a confirmé nos craintes.

Si certains chefs de bureaux sont rentrés dans le rang suite au coup de téléphone de RH 1A, d'autres sont restés campés sur leurs positions. **Certains responsables ont même revendiqué leur droit à décider de la libre application des textes.**

Malgré plusieurs interventions de la CGT Finances publiques au plus haut niveau, il existe encore des cas non régularisés. Certains collègues ont même vu leur volume de droits à congés 2013 amputé des journées qu'ils n'avaient pas voulu déposer lors des présentiels. Ces méthodes sont proprement scandaleuses et hors des clous !

Nous sommes donc actuellement dans une situation où tant les droits élémentaires des agents que l'autorité hiérarchique sont bafoués.

Et ce, malgré des démarches réitérées des services RH consécutives à autant d'interventions de la CGT Finances publiques.

"Qu'en serait-il si un agent avait refusé avec autant d'obstination d'appliquer les ordres de sa hiérarchie ?"

Peut-être que l'insubordination de chefs de bureau ne relève pas du même traitement...

Aujourd'hui, plus de 3 mois après nos premières interventions et la confirmation du bien fondé de nos revendications, il reste encore des bureaux pour lesquels l'application des textes confirmés par les directives d'en haut n'est toujours pas une réalité!

Nous espérons que la direction générale mettra en œuvre les moyens nécessaires pour que les agents concernés se voient rétablis dans leurs droits.

Si vous êtes concernés par cette situation, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès des correspondants de la section CGT Finances publiques de centrale. Certains cas ne sont peut-être pas encore identifiés.